



Communiqué

Cesson, le lundi 31 janvier 2011



La FRAB apporte son soutien aux producteurs convoqués en gendarmerie et devant le tribunal de Saint-brieuc

Fièvre catarrhale ovine et procès de Saint-Brieuc

«La liberté de choix des producteurs doit être respectée»

Mercredi prochain, le 2 février, le tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc rendra les délibérés concernant **une dizaine de producteurs qui ont fait le choix de ne pas vacciner leur troupeau contre la FCO** lors de la campagne 2009.

Pour rappel, **l'obligation de vacciner les troupeaux contre la FCO a été levée depuis novembre 2010**. Dans les nombreux procès qui ont eu lieu en 2010, aucun éleveur n'a été condamné. Ils ont bénéficié de nullités ou de relaxes. **Pourtant, en ce début d'année, en Bretagne, les actions en justice se poursuivent.**

Une dizaine d'éleveurs des Côtes d'Armor se retrouve sur les bancs du Tribunal de Saint-Brieuc avant la convocation d'une dizaine d'autres. Des auditions en gendarmerie se déroulent dans le Finistère. Dans le Morbihan, des rappels à la loi ou des classements sans suite ont été prononcés par le Procureur de Vannes. En Ille-et-Vilaine, des rappels à la loi ont été émis par le Procureur de Rennes.

Depuis le début de cette affaire, la **FRAB Bretagne a toujours soutenu les éleveurs qui défendent le libre choix de prophylaxie**. Pour le réseau, **l'obligation de vacciner la totalité des animaux n'a jamais constitué une mesure efficace pour éradiquer l'épidémie** de FCO. Tout au plus, la vaccination était une stratégie individuelle pour certains élevages, mais la vaccination systématique de tous les ovins et bovins réduit l'émergence de l'immunité naturelle.

Le réseau a toujours affirmé que des alternatives existent pour lutter contre ces maladies et renforcer le système immunitaire des animaux : aromathérapie, homéopathie et phytothérapie. La prévention des maladies repose aussi sur le choix des races et de souches appropriées, dans des pratiques qui entraînent une bonne résistance aux maladies et préviennent les infections, et favorisent une alimentation animale de qualité.

C'est pourquoi, le réseau bio breton apporte son soutien aux éleveurs qui ont fait le choix de ne pas vacciner leur troupeau et en appelle à des décisions de justice cohérentes avec la levée de l'obligation vaccinale contre la FCO.

Contacts :

Jean-Michel Favé : éleveur bio, administrateur FRAB et président du GAB29 : 0.618.361.655

Denis Alamome : Chargé de mission développement de la production à la FRAB Bretagne :

02.99.77.32.34

Virginie Jourdan : Chargée de communication FRAB Bretagne : 02.99.77.36.77 (sauf le mercredi)



• FRAB •
Les Agriculteurs BIO de Bretagne

Réseau GAB-FRAB
Au service de la Bio en Bretagne